

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2024**

**Décrétant une dépense et un emprunt de 3 250 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal sur le boulevard Saint-François.**

**ATTENDU** la confirmation de l'aide financière par le ministère des Affaires municipales dans le cadre du Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), datée du 21 novembre 2023, pour la construction du garage municipal et de deux abris pour les équipements et abrasifs, laquelle font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-1 »;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément au cinquième alinéa de l'article 1061 du Code municipal, soit : « N'est également soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes.

**ATTENDU** que le coût du projet est de trois millions deux cent cinquante mille (3 250 000 \$);

**ATTENDU** que la contribution financière du gouvernement du Québec est de soixante-dix-huit pour cent (78%) des coûts admissibles, versée au comptant selon les clauses de l'entente de la contribution financière;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de trois millions deux cent cinquante mille (3 250 000 \$) pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales dans le cadre du Volet 1 du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) pour la construction d'un nouveau bâtiment servant de garage municipal ainsi que deux abris selon les plans et devis préparés par la firme d'architectes GBA inc., le conseil est autorisé à dépenser la somme de 3 250 000 \$, telle que présentée dans le tableau *Estimation détaillée des coûts* sous l'annexe « A ». Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

**ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

## ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pascale Duquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion donné le 12 février 2024  
Projet du règlement n° 288-2024 déposé le 12 février 2024  
Adoption du règlement n° 288-2024 le 4 mars 2024 – Résolution n° 2024-03-8626  
Règlement approuvé par le MAMH le 8 avril 2024  
Avis public de promulgation publié le 11 avril 2024



**ANNEXE A**  
**ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS**  
**TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRACIM APPROUVÉES**  
**SUBVENTIONNÉ À 78%**

	SELON SOUMISSION DE GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION	TPS 5%	TVQ 9.975%	DÉPENSE TOTALE
Coût du projet	2 638 059 \$	131 903 \$	263 146 \$	3 033 108 \$
Remboursement Fonds général				100 000 \$
Frais de financement règlement d'emprunt				66 937 \$
Frais de financement Emprunt temporaire				49 955 \$
<b>Coût du règlement d'emprunt total</b>				<b>3 250 000 \$</b>

ANNEXE A-1



Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales  
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

PAR COURRIEL

Québec, le 21 novembre 2023

Monsieur Pierre Flamand  
Maire  
Municipalité de Lac-des-Écorces  
672, boulevard Saint-François  
Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de construction d'un garage municipal et de deux abris pour les équipements et les abrasifs est admissible à une aide financière de 2 315 820 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 969 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales. Cette aide financière prend en considération la taille de la population et la capacité financière de la Municipalité.

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmise à la suite de l'octroi du contrat de construction par la Municipalité. Je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

La réalisation de votre projet participe à l'atteinte de l'objectif gouvernemental qui vise une utilisation accrue du bois, notamment dans la construction d'infrastructures bénéficiant d'une aide financière.

Finalement, en ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
ministre@mam.gouv.qc.ca  
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal  
Édifice Loto-Québec, 9<sup>e</sup> étage  
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944  
Montréal (Québec) H3A 3C6

Copie certifiée conforme, le 11 avril 2024

Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjoint